

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 431

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Carbonnel et M. Fayssat

à l'amendement n° 278 de M. Gery

APRÈS L'ARTICLE 2

Après les mots :

« détaillé »,

insérer les mots :

« incluant une évaluation précise de l'impact financier et budgétaire pour l'État résultant de la nationalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à compléter le contenu du rapport en y intégrant une analyse spécifique de l'impact financier et budgétaire pour l'État lié à la nationalisation.